

Gan Eurocourtage

7 place du Dôme - TSA 59876

92099 La Défense cedex - Tél. 01 70 96 60 00

Compagnie française d'assurances et de réassurances. Entreprise régie par le Code des assurances. S.A. au capital de 8 055 564 € (entièrement versé), 410 332 738 RCS Paris - APE 6512Z.

Siège social : 8-10, rue d'Astorg 75383 Paris cedex 08.

www.gan-eurocourtage.fr - contact@eurocourtage.com

*Attestation d'assurance
de responsabilité civile*

La Société GAN Eurocourtage certifie que :

**ADVIZIUM
90, RUE DE VILLIERS
92300 LAVALLOIS PERRET**est titulaire d'un contrat n° **086.589.698** garantissant les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant lui incomber du fait de ses activités professionnelles suivantes :Portage salarial dans les domaines suivants :

- Services aux entreprises : traduction, graphisme ou design,
- Vente aux entreprises : activité commerciale, tous types de produits ou services,
- Conseil aux entreprises : communication, marketing, stratégie, management, juridique, conduite du changement,
- Ingénierie, recherche, logistique : conseil en recherche, développement, logistique, qualité, efficacité industrielle, achats, environnement, construction ;
- Ressources humaines : conseil en gestion des ressources humaines, recrutement, coaching et formation, gestion de la paie, facturation, administration du personnel,
- Formation : formation dans tous les domaines, formation professionnelle continue,
- Transport de colis et de personnes : chauffeur, coursier.

IL EST PRECISE QUE DEMEURENT EXCLUES LES ACTIVITES :

- **de prestations informatiques**
- **les activités interdites par les textes législatifs ou réglementaires,**
- **les activités réglementées et toutes activités d'expertise dans les domaines réglementés.**
- **Les activités liées aux métiers de l'assurance, conseil en finance ou placement,**
- **Les activités dans les domaines médicaux ou paramédicaux,**
- **Les activités liées aux domaines aéronautiques, aérospatiaux, nucléaires, environnementaux**

La présente attestation est délivrée pour la période du 01 Octobre 2011 au 30 Septembre 2012**Elle ne peut engager l'Assureur en dehors des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.****Elle est valable sous réserve de l'encaissement effectif de la cotisation de la période pour laquelle elle est établie.**

Fait à LA DEFENSE le 17 Novembre 2011,

Pour la Société,





La garantie est accordée à concurrence des montants suivants et sous réserve des franchises absolues par sinistre suivantes.

Tableau des garanties

Responsabilité civile « Exploitation »		
Nature des dommages	Montant des garanties	Franchise absolue
Dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non :	7 500 000 € par sinistre	
dont :		
- Faute inexcusable :	1 000 000 € par sinistre	Néant
- Dommages matériels et immatériels consécutifs :	1.500 000 € par sinistre	500 € par sinistre
- Dommages aux biens confiés :	200 000 € par sinistre	500 € par sinistre
- Dommages immatériels non consécutifs :	500 000 € par année d'assurance	1 000 € par sinistre
- Dommages aux bâtiments loués ou empruntés et à leur contenu :	500 000 € par sinistre	1 000 € par sinistre
- Atteintes à l'environnement accidentelles (corporels, matériels et immatériels) :	1.000 000 € par année d'assurance	1 000 € par sinistre

Responsabilité civile « Professionnelle »		
Nature des dommages	Montant des garanties	Franchise absolue
Dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non :	500.000 € par Année d'assurance	
dont :		
- Dommages matériels et immatériels consécutifs ou non :	Inclus	1.000 € par sinistre
- Destruction ou détérioration des documents confiés :	100 000 € par année d'assurance	750 € par sinistre
- Dommages survenus aux Etats-Unis ou au Canada : - Réclamations qui y sont formulées ou jugées :	EXCLUS	

Garanties communes	
Nature des garanties	Montant des garanties
Défense devant les juridictions civiles, commerciales ou administratives. Défense des intérêts civils devant les juridictions répressives :	Frais à la charge de l'Assureur, sauf dépassement du plafond de garantie en cause.
Recours (préjudices supérieurs à 150 €) :	100 000 € par sinistre
Frais de prévention des sinistres :	100 000 € par année d'assurance

Contrat 86 589 698